

Études et Résultats

drees



N° 556 • février 2007

L'évolution des retraites versées entre 2000 et 2004

Dans la plupart des régimes de retraite, les revalorisations des pensions sont fixées en fonction de l'évolution des prix hors tabac. À ces revalorisations générales, s'ajoutent dans certains régimes d'éventuelles mesures catégorielles. Entre 2000 et 2004, ces réévaluations ont assuré une quasi-stabilité des avantages de droit direct : +0,2 % en euros constants (hors tabac) au cours de la période.

Cependant, la pension de droit direct perçue en moyenne par l'ensemble des retraités a augmenté beaucoup plus rapidement au cours de la même période : +4,9 % en euros constants (hors tabac).

Cette plus forte progression est attribuable au phénomène de renouvellement de la population : les nouveaux retraités perçoivent des avantages plus élevés que ceux qui sont décédés. Cet effet est beaucoup plus important pour les femmes, l'amélioration des carrières et des rémunérations entre anciennes et nouvelles générations étant plus marquée pour celles-ci que pour les hommes.

Carine BURRICAND et Alexandre DELOFFRE

Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement
Ministère de la Santé et des Solidarités
Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)



Fin 2004, les retraités¹ ont perçu 1 121 euros par mois en avantages principaux² de droit direct. En 2000, ce montant était de 998 euros (encadré). L'évolution de la retraite moyenne résulte de deux effets.

D'une part, le montant des retraites individuelles des personnes ayant liquidé au moins une de leurs pensions avant 2001 évolue sous l'effet des revalorisations générales opérées par les différents régimes de retraite, mais aussi du fait de mesures ponctuelles touchant tout ou partie des retraités d'un régime (« coups de pouce », relèvement des retraites les plus faibles, majoration catégorielle dans la fonction publique, changement de nature de pension). Pour les plus jeunes des retraités, intervient aussi l'acquisition de nouveaux droits directs, certains pouvant être liquidés plus tardivement, du fait des règles des régimes et de la carrière que l'on y a faite.

D'autre part, le montant moyen de la retraite augmente surtout par le renouvellement des retraités : les nouveaux retraités perçoivent des avantages principaux de droit direct plus élevés que ceux qui sont décédés durant la période.

Des revalorisations réglementaires variables selon les régimes

L'effet moyen des revalorisations générales des différents régimes et des mesures catégorielles a été de +7,2 % entre 2000 et 2004. Il dépasse de peu l'évolution de l'indice des prix hors tabac (+7,0 %), soit une augmentation de 0,2 % en euros constants³ (tableau 1).

Cette stabilité pour les retraités ayant conservé des droits identiques entre 2000 et 2004⁴ s'explique par le fait que les pensions des régimes général et alignés (depuis 1994) et des fonctionnaires (depuis 2004) sont revalorisées en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation hors tabac⁵. La situation est moins favorable si l'on compare l'évolution des montants de pension à l'indice des prix y compris tabac. Dans ce cas, la pension

moyenne diminue sur la période de 0,7 % en euros constants.

L'effet des revalorisations des pensions des régimes de base des anciens salariés du privé a été de 0,8 % en euros constants hors tabac (tableau 2).

En revanche, les pensions des anciens fonctionnaires civils et militaires ont baissé de 2 % en moyenne en euros constants. Cette évolution se démarque de la période précédente :

entre 1997 et 2000, les revalorisations réglementaires avaient été en moyenne plus favorables aux fonctionnaires qu'aux salariés du privé (1,6 % contre 0,1 % en euros constants).

Désormais, depuis 2004, les modalités de revalorisation retenues sont les mêmes pour les retraités qui relèvent du régime général de sécurité sociale ou du régime des fonctionnaires⁶.

■ TABLEAU 1

Composantes de l'évolution de l'avantage principal moyen de droit direct entre 2000 et 2004

en %

Décomposition de l'évolution	En euros constants					
	Hors tabac			Y compris tabac		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
Retraite moyenne	4,9	3,6	7,4	4,0	2,7	6,4
Effet des entrées	2,3	1,0	3,7	2,3	1,0	3,7
Effet des sorties	1,5	1,4	2,7	1,5	1,4	2,7
Retraite des présents en 2000 et 2004	1,1	1,3	0,9	0,2	0,4	0,0
<i>dont</i>						
<i>effet des réévaluations</i>	0,2	0,2	0,3	-0,7	-0,7	-0,6
<i>effet des acquisitions</i>	0,9	1,1	0,6	0,9	1,1	0,6

Champ • Retraités nés en France, âgés de 55 ans ou plus, et bénéficiaires d'un droit direct dans un régime de base.

Sources • Échantillon interrégimes de retraités 2001 et 2004, DREES.

■ TABLEAU 2

Revalorisation des pensions versées par les régimes de retraite entre décembre 2000 et décembre 2004

en %

	Revalorisations en euros courants	Revalorisations en euros constants	
		Hors tabac	Y compris tabac
Régimes de base (régime général, MSA et professions libérales)	7,8	0,8	-0,2
Principaux régimes spéciaux			
Fonction publique*, civile et militaire	5,1	-1,9	-2,9
CNRACL (collectivités locales)	8,0	1,0	0,0
RATP	3,6	-3,5	-4,5
EDF-GDF	6,8	-0,3	-1,2
SNCF	7,3	0,3	-0,7
Principaux régimes complémentaires			
ARRCO	7,0	0,0	-1,0
AGIRC	7,4	0,4	-0,6
IRCANTEC	8,0	1,0	0,0
CANCAVA	3,1	-4,0	-5,0
ORGANIC	1,5	-5,5	-6,5

* Évolution de la pension moyenne intégrant à la fois l'évolution de la valeur du point Fonction publique et l'effet revalorisation indiciaire (application de l'article L. 16 du code des pensions civiles et militaires de retraite (PCMR) en vigueur jusqu'au 31 décembre 2004).

Sources • Les caisses de retraite.

1. Bénéficiaires d'un avantage de droit direct dans un régime de base, âgés de 55 ans ou plus, nés en France.

2. Les montants de retraite sont étudiés ici avant les prélèvements sociaux (CSG, CRDS) ; les taux de CSG et de CRDS n'ont pas varié entre 2000 et 2004.

3. Dans cette étude, on présente les évolutions en euros constants par référence à l'évolution de l'indice des prix hors tabac. C'est en effet cet indice qui est pris pour référence – dans la plupart des régimes – pour déterminer la réévaluation des pensions. Cependant, des estimations par référence à l'évolution de l'indice des prix y compris tabac sont fournies dans les tableaux.

4. Les retraités ayant conservé des droits identiques entre 2000 et 2004 disposent strictement à ces deux dates de droits versés par les mêmes organismes prestataires.

5. En cas d'écart par rapport à l'inflation effectivement constatée, un ajustement a lieu l'année suivante.

6. Suite à la loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites, la règle d'indexation est fondée sur l'évolution des prix à la consommation hors tabac.

L'acquisition de nouveaux droits explique l'essentiel de la hausse des pensions des retraités présents en 2000 et 2004

L'acquisition de nouveaux droits a majoré de 0,9 % la pension moyenne des retraités ayant déjà liquidé une pension en 2000 (tableau 1).

Ces acquisitions concernent près de 10 % des hommes et 3 % des femmes retraités présents aux deux dates. Dans les deux cas, le surcroît de pension s'élève à 14 % pour les retraités concernés. La majorité de ces acquisitions sur la période s'explique par la mise en place du régime complémentaire obligatoire (RCO) des non-salariés agricoles institué en 2003 (loi du 4 mars 2002). Ceux déjà retraités en 2002 ont pu bénéficier dès 2003 d'une retraite complémentaire, sous réserve de certaines conditions, notamment de durée d'activité au régime. Les bénéficiaires du RCO, à 80 % des hommes, ont perçu une pension moyenne mensuelle de 80 euros.

Un impact fort du renouvellement des retraités

Si l'on s'intéresse à l'ensemble des retraités et non aux seuls retraités présents sur l'ensemble de la période étudiée, le montant moyen de l'avantage principal de droit direct a augmenté de 4,9 % en euros constants par rapport au 4^e trimestre 2000, pour atteindre 1 121 euros au 4^e trimestre 2004 (encadré 2). Entre 2000 et 2004, le renouvellement de la population des retraités a induit une augmentation de 3,8 % de la pension moyenne : cet effet contribue à hauteur de 75 % à l'évolution moyenne de l'avantage principal de droit direct sur la période.

La majorité des retraités du 4^e trimestre 2004 percevait déjà une pension fin 2000 (82 %). À cette date, 18 % n'entraient pas dans le champ des retraités, soit parce qu'ils n'avaient pas encore liquidé leurs droits à la retraite, soit parce qu'ils n'avaient pas atteint l'âge de 55 ans (tout en étant déjà retraités à cette date). Par ailleurs, entre 2000 et 2004, une partie des retraités présents en 2000 est décédée (14 %).

Ce renouvellement des pensionnés a une incidence forte sur l'évolution des pensions moyennes de l'ensemble des retraités, liée à la différence des conditions dans lesquelles se sont déroulées les carrières professionnelles des différentes générations. En effet, le niveau de vie des retraités (nés avant 1950) a progressé au fil des générations. Leurs revenus d'activité ont augmenté de génération en génération, au cours d'une période continue de hausse du pouvoir d'achat (1945-1975). En outre, les femmes qui arrivent aujourd'hui à la retraite ont eu de plus longues et de meilleures carrières que leurs aînées. Enfin, les niveaux de pension ont été améliorés par les réformes successives de l'assurance vieillesse engagées dans les années 1970. Dans ce contexte, les effets d'entrées-sorties entraînent une hausse des pensions versées.

Néanmoins, d'autres éléments pourraient à terme venir jouer en sens inverse de cette évolution. En effet, les retraités les plus jeunes ont connu des fins de carrières plus heurtées (chômage, invalidité) et l'impact de ces « accidents » sur le montant de pension, en particulier le calcul du salaire annuel moyen, est encore peu évalué. Par ailleurs, les réformes de 1993 et de 2003 sont en phase de montée en charge.

Un effet des entrées plus élevé que celui des sorties

Parmi les retraités âgés de 55 ans ou plus, l'effet des entrées est sensiblement plus fort que celui des sorties : le premier fait croître la pension moyenne de 2,3 % entre 2000 et 2004, tandis que le second la fait augmenter de 1,5 %.

L'avantage principal moyen de droit direct des entrants⁷ est d'environ 12 % plus élevé en 2004 que celui des individus déjà retraités en 2000 et qui le sont encore en 2004. À l'inverse, les assurés décédés au cours de la période avaient en 2000 des avantages principaux de droit direct en moyenne plus faibles de 10 % environ que ceux des assurés présents aux deux dates.

Parmi les nouveaux retraités, 20 % n'ont pas encore 60 ans : ils ont essentiellement liquidé des droits dans l'un des régimes spéciaux. Ces derniers permettent en effet dans certains cas des départs avant l'âge de 60 ans⁸. Par ailleurs, depuis la réforme de 2003, un salarié qui a commencé à travailler jeune et qui a effectué une longue carrière peut, sous certaines conditions, faire valoir ses droits à la retraite à taux plein avant l'âge de 60 ans.

Un effet noria plus important pour les femmes

L'effet des entrées-sorties est plus élevé pour les femmes que pour les hommes. En effet, l'avantage principal de droit direct des retraitées a davantage augmenté entre 2000 et 2004 que celui des hommes : +7,4 % en moyenne en euros constants, contre +3,6 % pour les hommes. L'effet noria contribue à hauteur de 86 % à l'évolution moyenne de la pension des femmes contre 64 % pour les hommes.

Les retraitées depuis moins de quatre ans (ou ayant atteint 55 ans) ont en 2004, en moyenne, une pension supérieure de 31 % à celle des retraitées déjà présentes en 2000, contre seulement 3 % pour les hommes. Les femmes liquidantes se démarquent donc davantage des générations les plus âgées que leurs homologues masculins, qui reçoivent des pensions relativement proches de celles des hommes déjà retraités en 2000.

Par ailleurs, les retraitées décédées au cours de la période étudiée avaient en 2000 une pension moyenne inférieure de 18 % à celles des retraitées toujours présentes en 2004, cet écart étant de 11 % pour les hommes.

Ces données reflètent l'amélioration marquée des carrières féminines pour les générations les plus jeunes ainsi que la montée en charge de l'assurance vieillesse des parents au foyer. L'écart entre les droits acquis par les jeunes retraitées et les avantages perçus par celles qui les ont précédées est en effet beaucoup plus élevé que pour la population masculine. ■

7. Parmi les entrants, certains n'ont pas des pensions « complètes », dans le sens où ils n'ont pas liquidé leurs pensions dans l'ensemble des régimes auxquels ils ont été affiliés.

8. Par exemple, les fonctionnaires ayant effectué au moins 15 ans de services effectifs dans des emplois dits « de catégorie active » peuvent prendre leur retraite dès 55 ans. Les agents de conduite SNCF peuvent partir à la retraite dès 50 ans après 25 années de services.

Sources, champ et méthodologie

Sources

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) interroge tous les quatre ans la quasi-totalité des organismes de retraite obligatoire, de base et complémentaire afin d'obtenir des données sur les avantages de retraite versés à un échantillon anonyme d'individus. Le rapprochement, individu par individu, des montants en provenance des différents régimes permet de reconstituer la retraite globale de chaque retraité.

L'Échantillon interrégimes de retraités (EIR) 2004 est la cinquième édition de cette opération statistique : les vagues précédentes ont eu lieu en 1988, 1993, 1997, 2001. L'EIR est un panel, c'est-à-dire que les personnes appartenant à l'échantillon lors d'une vague sont interrogées lors de la vague suivante. Cette nouvelle interrogation permet de faire une analyse fine de l'évolution des retraites entre deux dates, en distinguant l'effet des différents facteurs : revalorisations, acquisition de nouveaux droits, arrivée de nouveaux liquidants, disparition des décédés.

L'EIR 2004 porte sur l'ensemble des retraités, quel que soit leur lieu de naissance ou de résidence alors que, dans l'EIR 2001, seuls les retraités nés en métropole et dans les DOM étaient couverts. L'analyse de l'évolution des pensions ne peut donc se faire qu'à champ constant sur la période, soit pour les seuls nés en France.

Par ailleurs, l'EIR 2004 porte sur les pensions versées au 4^e trimestre 2004, tandis que l'EIR 2001 porte sur les montants du 1^{er} trimestre 2001. Afin d'établir des évolutions sur une période pleine de quatre ans, un stock de retraités présents au 31 décembre 2000 a été reconstitué et les revalorisations appliquées par les régimes au premier trimestre 2001 ont été déduites de ces montants de pensions pour reconstituer des valeurs au 4^e trimestre 2000.

Champ

L'avantage principal de droit direct est le premier des éléments composant la pension de retraite. Il est acquis en contrepartie de l'activité professionnelle ou des cotisations versées au titre de l'assurance vieillesse des parents au foyer et donc des validations qui y sont liées. Il représente 85 % de la pension globale des retraités percevant un droit direct. Le reste de la pension est composé d'éléments distincts répondant à des logiques d'attribution différentes : avantages additionnels (principalement bonification ou majoration pour enfants, premier étage et allocation supplémentaire du minimum vieillesse) ou droits dérivés (pension de réversion).

Cette étude sur l'évolution des pensions porte uniquement sur l'avantage principal de droit direct, quelle que soit la durée de cotisation. On s'intéresse à l'évolution du seul droit propre et non à l'ensemble des droits dont une partie peut évoluer sous l'effet des variations de ressources du retraité et du ménage auquel il appartient (minimum vieillesse, droits dérivés). Sont de fait exclus les individus ne percevant aucune pension de droit direct d'un régime de base et titulaire du seul minimum vieillesse attribué par le Fonds de solidarité vieillesse ou de droits dérivés purs, soit 8 % des personnes âgées de 55 ans ou plus de l'échantillon.

Méthodologie

L'évolution globale de la pension moyenne entre le 4^e trimestre 2000 et le 4^e trimestre 2004 est obtenue en comparant le montant moyen de l'avantage principal de droit direct des retraités présents en 2000 et celui des retraités présents en 2004. Elle peut être exprimée en euros constants ou courants, selon que l'on prend en compte ou non l'inflation sur la période (en euros constants, on exprime le montant moyen de retraite en 2000 en « monnaie 2004 » en le multipliant par l'évolution des prix en moyenne annuelle entre ces deux dates).

Les retraités présents en 2000 se composent des retraités présents aux deux dates et des personnes décédées entre 2000 et 2004 (les « sortants » de l'échantillon). Les retraités présents en 2004 regroupent quant à eux, d'une part, les retraités présents aux deux dates, d'autre part, les nouveaux retraités ayant liquidé leurs droits entre 2000 et 2004 et les jeunes retraités qui avaient moins de 55 ans en 2000 (les « entrants » de l'échantillon).

L'évolution globale se décompose comme suit :

$$(1 + g) = (1 + e) \times (1 + s) \times (1 + p)$$

où :

g est le taux d'évolution globale de la pension des retraités entre 2000 et 2004,

e le taux d'évolution résultant de l'effet entrée,

s le taux d'évolution résultant de l'effet sortie,

p celui des seuls retraités présents aux deux dates.

Les effets d'entrées-sorties se mesurent à une date donnée :

- l'effet des entrées est obtenu par comparaison en 2004 de la pension moyenne des présents en 2004 et de celle des présents aux deux dates ;
- l'effet des sorties est obtenu par comparaison en 2000 de la pension moyenne des présents en 2000 et de celle des présents aux deux dates.

L'évolution de la pension des retraités présents aux deux dates varie sous l'effet des réévaluations appliquées dans les différents régimes au cours de la période et sous l'effet des acquisitions éventuelles de nouveaux avantages venant compléter les montants déjà perçus.

L'évolution globale de la pension des présents aux deux dates se décompose comme suit :

$$(1 + p) = (1 + a) \times (1 + r)$$

où :

p est le taux d'évolution de la pension moyenne des présents,

a le taux d'évolution résultant de l'effet acquisition,

r celui résultant de l'effet revalorisation.

- L'effet des réévaluations (revalorisations générales et mesures catégorielles) : il s'agit de l'évolution de la pension moyenne entre 2000 et 2004 des retraités présents aux deux dates et calculée sur les droits versés à ces deux dates par les mêmes organismes prestataires.

- L'effet des acquisitions : il est obtenu par comparaison en 2004 de la pension moyenne des présents - présents avec celle calculée sur les seuls droits identiques des présents aux deux dates. Il s'agit de l'impact de nouveaux droits acquis sur la pension moyenne des retraités présents aux deux dates.

Pour en savoir plus

- Burrigand C., Deloffre A., 2006, « Les pensions perçues par les retraités fin 2004 », *Études et Résultats*, n° 538, novembre, DREES.
- Raynaud E., 2003, « L'évolution des retraites versées entre 1997 et 2001 », *Études et Résultats*, n° 270, novembre, DREES.